

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS DE SABBATIQUE

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
(R : 05-CFSSC-2021-04-07)

La sabbatique permet à une employée ou un employé de renouveler et d'enrichir ses connaissances intellectuelles et professionnelles. Cette sabbatique permet à l'employée ou l'employé de se consacrer à des activités de R-D-C ou liées à ses tâches académiques ou de perfectionnement professionnel. À cette fin, l'Université encourage les employées et employés à effectuer des séjours de travail dans une autre université, établissement ou institution publique ou privée dont la pertinence avec la discipline ou le domaine de l'employée ou de l'employé a été clairement démontrée (Art.27.01).

Cette grille est utilisée uniquement pour évaluer la qualité des projets de sabbatique (Art. 27.08). Le Conseil de la FSSSC doit également tenir compte de la recommandation de l'Assemblée départementale (école de la FSSSC) (Art. 27.06).

Il existe trois types de sabbatique :

- Type A** – d'une durée de douze (12) mois (une année), normalement du 1er juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1er janvier au 31 décembre, à 80 % du salaire en cours (Art.27.02.01).
- Type B** – d'une durée de huit (8) mois, soit du 1er janvier au 31 août ou du 1er mai au 31 décembre, à 100 % du salaire en cours (Art. 27.01.02).
- Type C** – d'une durée de six (6) mois (une demi-année), soit du 1er janvier au 30 juin ou du 1er juillet au 31 décembre, à 80 % du salaire en cours. (Art. 27.01.03).

En plus des objectifs visés au paragraphe 27.01 ou de tout autre point jugé pertinent, l'évaluation des projets de sabbatique se fonde principalement (Art. 27.03 et Art. 27.04) sur :

- a) **la pertinence** du projet de travail par rapport aux objectifs poursuivis par le département, l'école, la faculté ou la bibliothèque et l'Université et par rapport au perfectionnement de l'employée ou de l'employé dans sa discipline;
- b) **le mérite** du projet, **son contenu**, les **moyens choisis** pour sa réalisation, **son ampleur**, sa **faisabilité** ainsi que tout autre critère pertinent semblable; et
- c) **l'évaluation du rapport détaillé de la dernière sabbatique** prise par l'employée ou l'employé.

Il existe certaines particularités à tenir compte lors de l'utilisation de la grille d'évaluation :

- a) le type d'année sabbatique demandé (Art. 27.01.01 – 27.01.02 – 27.01.03).
- b) l'ancienneté ne devrait prévaloir que dans le cas où deux (2) employées ou employés ou plus d'un même département, école ou bibliothèque obtiennent la même évaluation du Conseil de faculté ou de bibliothèque (Art. 27.08).

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS DE SABBATIQUE

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

(R : 05-CFSSSC-2021-04-07)

Critère de qualité :

Pertinence du projet (Art. 27.03)

Par rapport :	A- Projet de qualité exceptionnelle	B- Projet de qualité supérieure	C- Projet de qualité satisfaisante	D- Projet de qualité insatisfaisante
a) aux objectifs poursuivis par l'école, la Faculté et l'Université	Les objectifs et les livrables (réalisations anticipées) sont clairement présentés , sont détaillés et mesurables . Ils répondent incontestablement et/ou ajoutent une plus-value aux objectifs poursuivis par l'école, la FSSSC et/ou l'Université.	Les objectifs et les livrables sont clairement présentés et mesurables . Ils répondent à un volet additionnel ou d'intérêt direct aux objectifs poursuivis par l'école, la FSSSC et/ou l'Université.	Les objectifs et les livrables sont suffisamment clairs . Ils répondent de manière satisfaisante aux besoins et aux objectifs de l'école, de la FSSSC et/ou de l'Université.	Les objectifs et les livrables ne sont pas clairement présentés. Ils répondent vaguement ou indirectement aux objectifs poursuivis par l'école, la FSSSC et/ou l'Université.
b) à son perfectionnement dans sa discipline	Grâce au milieu exceptionnel choisi ou à l'approche de pointe adoptée, le projet de sabbatique offre une expérience d'apprentissage enrichissante permettant d'acquérir des compétences novatrices et recherchées pour sa discipline et/ou interdisciplinaire.	Grâce au milieu choisi ou à l'approche de qualité adoptée, le projet de sabbatique offre une expérience d'apprentissage pertinente pour acquérir des compétences hautement recherchées qui augmentent ses connaissances dans sa discipline et/ou interdisciplinaire.	Le projet offre une expérience d'apprentissage permettant d'acquérir de nouvelles habiletés et/ou techniques utiles ou de les perfectionner pour améliorer les connaissances dans sa discipline et/ou interdisciplinaire.	Le projet n'explique pas clairement comment les activités conduiront à une expérience d'apprentissage de qualité ou offrira l'occasion d'acquérir des compétences, habiletés ou techniques utiles dans sa discipline.

Critère de qualité :

Mérite du projet (Art. 27.03)

Par rapport :	A- Projet de qualité exceptionnelle	B- Projet de qualité supérieure	C- Projet de qualité satisfaisante	D- Projet de qualité insatisfaisante
a) au contenu du projet	Le contenu du projet est explicite, profond, original et novateur . S'inspirant d'activités préliminaires, il examine des paradigmes en cause, s'appuie sur de solides principes et offre le potentiel de mener à une percée scientifique ou des avancées importantes dans le domaine.	Le contenu du projet est riche et original . Appuyé par des données probantes et/ou par des observations pertinentes de la pratique, il répondra à des besoins criants de la société, la profession ou la discipline et produira un impact ou des progrès dans le domaine.	Le contenu du projet est pertinent et d'actualité . Il présente des données probantes associées aux concepts étudiées ou aux directions recherchées qui pourraient produire une incidence ou mener à des nouveautés dans le domaine.	Le contenu du projet est imprécis et/ou incomplet . Il manque d'actualité , ne tient pas compte de l'état actuel des connaissances et comporte peu d'aspects qui pourraient avoir un impact ou des retombés dans le domaine.
b) à l'ampleur du projet	Le projet est d'envergure « premier du genre » qui permet d'acquérir une compréhension considérable d'un phénomène complexe et/ou d'enrichir de manière notable son perfectionnement professionnel.	Le projet est d'envergure considérable . Il vise à renforcer de manière notable la compréhension d'un phénomène complexe et/ou d'enrichir son perfectionnement professionnel.	Le projet est d'envergure acceptable . Il vise à renforcer la compréhension d'un phénomène d'intérêt et/ou d'accroître son perfectionnement professionnel.	L'ampleur du projet est limitée, restreint la compréhension d'un phénomène d'intérêt et/ou gêne à son perfectionnement professionnel.
c) aux moyens choisis pour la réalisation du projet	Les moyens choisis sont sélectionnés judicieusement et sont reconnus pour soutenir la gestion efficace de la réalisation des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel. Ils permettent également de suivre minutieusement les progrès des activités pour en évaluer leur efficacité et efficience .	Les moyens identifiés sont appropriés pour gérer consciencieusement les activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel qui en mène logiquement à leurs réalisations. Ils permettent de suivre les progrès des activités et d'en évaluer efficacement leurs résultats.	Les moyens présentés aident à gérer les activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel qui permettent de les réaliser. Ils conviennent pour évaluer leur progrès et leurs résultats.	Les moyens préconisés sont parfois incongruents avec la gestion des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel qui empêchent ou freinent leurs réalisations et leur évaluation continue.

Critère de qualité :

Mérite du projet (Art. 27.03)

Par rapport :	A- Projet de qualité exceptionnelle	B- Projet de qualité supérieure	C- Projet de qualité satisfaisante	D- Projet de qualité insatisfaisante
d) à la faisabilité du projet	La réalisation de l'ensemble des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel proposées est justifiée par la séquence des tâches et selon les échanciers prévus . Ces activités sont réalistes et contextualisées . Un plan de contingence est judicieusement développé. Le budget du projet est bien explicite . Il est donc évident que les activités prévues seront réalisées.	La réalisation de l'ensemble des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel proposées apparaît certaine puisque la séquence des tâches est logique et les échanciers sont réalistes et prennent en considération le milieu . Les risques sont identifiés et un plan de contingence est proposé. Le budget du projet est réaliste. Il est donc fort probable que les activités prévues seront réalisées.	La réalisation de l'ensemble des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel proposées apparaît probable puisque la séquence des tâches des activités est adéquate et les échanciers sont atteignables . Les risques associés à leur réalisation sont déterminés et des mesures alternatives sont proposées . Le budget est acceptable. Les activités prévues sont réalisables .	La réalisation de l'ensemble des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel proposées apparaît incertaine puisque la séquence des tâches des activités et les échanciers sont irréalistes . Des risques potentiels sont énumérés , mais omettent de considérer le contexte et/ou le milieu des activités et des mesures alternatives. Il est donc douteux que les activités prévues seront réalisées.

Tout autre critère de qualité pertinent ou semblable en lien avec le projet (Art. 27.01)

Par rapport :	A- Projet de qualité exceptionnelle	B- Projet de qualité supérieure	C- Projet de qualité satisfaisante	D- Projet de qualité insatisfaisante
<p>a) à l'expertise des partenaires et/ou des collaborateurs</p>	<p>Le projet présente des arguments convaincants que les partenaires et/ou collaborateurs possèdent l'expertise pertinente et des perspectives et connaissances uniques au niveau de la conception, la conduite et/ou l'application des résultats leur permettant de jouer un rôle essentiel pour réaliser avec succès les activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel du projet.</p> <p>Les lettres d'appui font preuve de collaboration étroite avec d'autres universités, établissements ou institutions publiques ou privées où des séjours de travail sont planifiés. Les partenaires ou collaborateurs justifient leur implication pour la discipline ou le domaine de l'employée ou de l'employé.</p>	<p>Le projet présente des arguments appuyant l'expertise recherchée et des connaissances importantes des partenaires et/ou collaborateurs au niveau de la conception, la conduite et/ou l'application des résultats. Ils démontrent que les partenaires et/ou collaborateurs jouent un rôle actif pour réaliser les activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel du projet.</p> <p>Les lettres d'appui font preuve de collaboration et proviennent d'autres universités, établissements ou institutions publiques ou privées dont la pertinence avec la discipline ou le domaine de l'employée ou de l'employé a été clairement démontrée.</p>	<p>Le projet présente des faits sur les connaissances recherchées des partenaires et/ou collaborateurs permettant d'aider à la conception, la conduite et/ou à l'application des résultats. Ils démontrent que les partenaires et/ou collaborateurs jouent un rôle convenable à la réalisation des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel du projet.</p> <p>Les lettres d'appui expliquent clairement le niveau de collaboration avec d'autres universités, établissements ou institutions publiques ou privées dont son importance pour la discipline de l'employée ou de l'employé.</p>	<p>Le projet présente des faits ou des explications insuffisantes sur les connaissances des partenaires et/ou collaborateurs au niveau de la conception, la conduite et/ou l'application des résultats. Les partenaires et/ou collaborateurs jouent un rôle passif dans la réalisation des activités de R-D-C, académiques ou de perfectionnement professionnel du projet.</p> <p>Les lettres d'appui sont écrites de manière générale, n'offrent pas de preuves concrètes et/ou de collaboration appropriée pour la discipline ou le domaine de l'employée ou de l'employé.</p>

Tout autre critère de qualité pertinent ou semblable en lien avec le projet (Art. 27.03)				
Par rapport :	A- Projet de qualité exceptionnelle	B- Projet de qualité supérieure	C- Projet de qualité satisfaisante	D- Projet de qualité insatisfaisante
b) à la présentation du dossier	L'ensemble du dossier est présenté de manière exemplaire , démontrée par une écriture impeccable , une clarté d'expression , un enchaînement logique des idées, et ceci en respectant la forme du document.	L'ensemble du dossier est présenté de manière soignée, logique, exacte et ordonnée , avec enchaînement et clarté tout en respectant la forme du document.	L'ensemble du dossier est présenté de manière claire et ordonnée , en respectant la forme exigée .	La présentation du dossier montre des lacunes dans sa clarté d'expression et/ou dans la forme du document.

Autres critères en lien avec la convention collective (Art. 27.04) et (Art. 27.06)		
Par rapport :	Dernier rapport sabbatique satisfaisant	Dernier rapport sabbatique insatisfaisant
a) à l'évaluation du dernier rapport sabbatique	Le cas échéant, le rapport de la dernière année sabbatique a été jugé satisfaisant , faisant état de l'atteinte ou du dépassement des objectifs fixés.	Le cas échéant, le rapport de la dernière année sabbatique peut avoir été jugé insatisfaisant , faisant état d'une atteinte incomplète des objectifs fixés.
	Recommandation positive de l'Assemblée départementale	Recommandation négative de l'Assemblée départementale
b) à la recommandation de l'assemblée départementale (École de la FSSSC)	L'assemblée départementale (Assemblée de l'École de la FSSSC) recommande la demande de sabbatique.	L'assemblée départementale (Assemblée de l'École de la FSSSC) ne recommande pas la demande de sabbatique.

Grille inspirée et adaptée de la (du) :

Convention collective entre l'Université de Moncton et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021 (p. 65-66).

CRSNG (Octobre 2020). Subventions Alliance Indicateurs de mérite. CRSNG Alliance grants. Merit indicators. Date modified: October 2020 | Ce document est disponible en français.
https://www.nserc-crsng.gc.ca/doc/alliance/Merit_Indicators-Alliance_Grants_e.pdf

CRSNG (2020). Indicateurs de mérite des demandes de subvention à la découverte. Indicateurs de mérite.
https://www.nserc-crsng.gc.ca/doc/Professors-Professeurs/DG_Merit_Indicators_fra.pdf

CRSH (2020). Indicateurs de mérite pour l'évaluation des demandes de subvention : concours 2020 du volet Transformation
https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/nfrf-fnfr/transformation/2020/merit_indicators-indicateurs_du_merite-fra.aspx

Robichaud-Ekstrand, S. et Iancu, H-D. (2021). Grille critériée du Répertoire des traces et des preuves et regard critique des activités d'érudition. Cours SANT 6241 – Activités d'érudition I. Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Université de Moncton.

ANNEXE : Critères de qualité

Pertinence	Qualité de la démarche qui renvoie à la question du sens et du bien-fondé d'une hypothèse, d'un diagnostic, d'un problème et d'une solution/réponse/action apportée et qui répond à la demande et aux besoins réels. (Bien-fondé, actualité, à-propos, convenance, correction, judicieux, approprié, convenable , juste, distinctif, discriminant, approprié, actualité, correction)
Mérite	Digne d'estime dans le domaine professionnel. Avoir droit à une reconnaissance. Être en droit d'obtenir. Distinction. (Qualité, capacité, talent, valeur) CONTR inaptitude, faiblesse, défaut
Contenu	Ce qu'exprime un texte. Teneur, fond, substance.
Moyens	Ce qui sert pour arriver à une fin (procédé, voie). (Comment se donner les moyens pour réussir). Formule, méthode, plan, façon, manière, procédé, chemin, marche à suivre, méthode, recette, astuce, stratégie, plan, système, possibilité).
Ampleur	Caractère de ce qui est abondant, a une grande extension ou importance. (dimension, amplitude, étendue, grandeur, envergure, importance , portée, valeur , gravité) CONTR étroitesse, petitesse
Faisabilité	Caractère de ce qui est réaliste , compte tenu des possibilités. Ce qui peut être fait (possible, réalisable, exécutable). CONTR impossible, infaisable